



MAIRIE de SAINT-MARTIN D'ABLOIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS

51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS
Téléphone : 03.26.59.95.00 Télécopie : 03.26.51.95.53

CONSEIL MUNICIPAL

du 23 Mars 2016

Les membres du conseil municipal sont convoqués, au 1, place du Général de Gaulle à Saint Martin d'Ablois, le mercredi 23 mars à 19 heures 45 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Création d'un itinéraire de randonnée : demande de subvention.
- Demande de location hangar (bâtiments ancienne laiterie).
- Echange chemin forestier.
- Travaux voirie Hameau de Montbayen (fuite source).
- Travaux chemin des Lambourgs : devis et demande de subvention.
- Informations et questions diverses.

- Procès-verbal -

L'an deux mil seize, le 23 mars, à 19 heures 45, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Saint Martin d'Ablois sous la présidence de Monsieur Jackie BARROIS.

Etaient présents pendant toute la durée de la séance :

Mr Jackie BARROIS, Mmes Marie Line CHARPENTIER, Laurence CORNU,

Mr Yves DELIGNY, Mr Daniel NIVOIS,

Mrs Eric BOONEN, Johnny BREUL, Benoît DUPONT, Hervé GUEDRAT,

Mmes Ingrid BOURLON, Catherine FONTANESI, Nicole LAUDET, Agnès MELIN,

Absents excusés: Mr Olivier HUOT (procuration à Mr Eric BOONEN),
Mme Fanny VIGNON (procuration à Mme Ingrid BOURLON).

Mr Benoit DUPONT a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et approuvé.

Date de la convocation : 18 Mars 2016

N° 1 – Création d'un itinéraire de randonnée : demande de subvention.

Le Maire rappelle que par délibération du 29 juin 2015, l'assemblée municipale a accepté la création d'un sentier de randonnée sur le territoire de la commune et a demandé l'inscription dudit sentier au Plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées (P.D.I.P.R).

Ce circuit qui a été validé par le Comité départemental du Tourisme de la Marne est en cours d'inscription au P.D.I.P.R.

Aussi, le Maire propose au Conseil municipal de donner son accord pour ce projet d'intérêt régional, d'en être le porteur et de valider le plan de financement exposé ci-après :

Dépenses :

Balisage du circuit :

Adhésifs, plaquettes, poteaux indicateurs, peinture	:	728,06 € TTC
3 panneaux d'accueil :		943,52 € TTC

Indications touristiques :

10 plaques thématiques :	1.971,60 € TTC
4 panneaux d'intérêt local :	2.905,37 € TTC

	6.648,55 € TTC

Recettes :

Participation de la commune de Saint Martin d'Ablois :	2.500,00 €
Subvention de la Communauté de communes des 2 Vallées :	1.000,00 €
Subvention de la Région :	1.400,00 €
Participation de l'Association Nature et Patrimoine :	1.748,55 €

	6.648,55 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité toutes les propositions mentionnées ci-dessus et sollicite donc :

- une subvention de 1.000 € de la Communauté de communes des 2 Vallées,
- une subvention de 1.400 € de la Région,
- une participation de 1.748,55 € de l'Association Nature et Patrimoine.

La commune étant porteur du projet, le Maire est chargé d'effectuer les démarches administratives nécessaires et notamment les demandes de subventions et de participation.

N° 2 – Demandes de location d'un emplacement dans les hangars de l'ancienne laiterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte les demandes de location suivantes :

- Location d'une partie d'un hangar de l'ancienne laiterie à l'Association du Poilu de la Marne, soit une surface de 80 m² à compter du 1^{er} avril 2016,

- Location d'une partie d'un hangar de l'ancienne laiterie à Monsieur Jacques Cordary, soit une surface de 150 m² à compter du 1^{er} août 2016.

Le montant mensuel de la location est fixé à un euro par m², soit :

Association du Poilu de la Marne : 80 €

Mr Jacques Cordary : 150 €.

N° 3 – Cession d'un chemin forestier.

Le Maire rappelle les termes de la délibération n° 6 du 29 juin 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'échange et non la vente du chemin forestier contre une partie d'une parcelle de bois mitoyen à la forêt communale sous réserves des conditions suivantes :

- Prise en charge de tous les frais afférents à cet échange par le demandeur (Groupement Forestier du BAUCHET).

N° 4 – Travaux au Hameau de Montbayan.

Suite à un dysfonctionnement de la canalisation de la source qui coule au lavoir de Montbayan, le Maire précise que la chaussée est endommagée et qu'il convient d'entreprendre rapidement les travaux nécessaires afin d'éviter tout accident.

Après avoir rencontré sur place les services du Département et de la C.C.2V, il ressort que la prise en charge des travaux incombe à la commune.

Aussi, le Maire propose d'accepter le devis établi par la S.A.R.L. RPV.BTP, soit un montant T.T.C de 3.612 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte cette proposition.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2016.

N° 5 – Travaux chemins viticoles des Lambourgs.

Suite à l'appel d'offres lancé par procédure adaptée et la réception de sept devis, le Maire propose de retenir l'offre la moins disante soit celle établie par l'entreprise COLAS EST soit 44.160 € TTC.

Le Maire précise que les travaux de réfection des chemins viticoles des Lambourgs seraient

effectués sur deux exercices budgétaires et qu'une subvention à hauteur de 30% du montant hors taxes peut être sollicitée auprès du C.I.V.C devrait couvrir une partie des dépenses.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, accepte l'offre de l'entreprise COLAS EST, la réalisation desdits travaux sur deux exercices budgétaires et charge le Maire de signer toutes les pièces nécessaires relatives à ce dossier et d'effectuer la demande de subvention.

La séance a été levée à 21 H 40.